



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CHRONO  
Enreg TB

**Direction  
départementale  
des territoires**

DIMS OK

Metz, le 12 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de  
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Sarreguemines Confluences  
99, rue du Maréchal Foch  
B.P. 80805  
57208 SARRGUEMINES Cédex

**OBJET** : Porter à connaissance – **Avis de recevabilité** – Lotissement privé  
"Les Bosquets" au Sud de la rue de la Paix à HAMBACH

**Raccordement des eaux usées** au réseau d'assainissement de la CASC  
Station de traitement des eaux usées (STEU) de Willerwald/Sarralbe

**RÉF.** : Votre dossier réceptionné le 22 février 2024  
Cascade n° 57-2024-00095

**P.J.** : 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance au Préfet» (PAC) au titre de des articles R.181-46 du code de l'environnement concernant :

➤ **Lotissement privé de 33 parcelles "Les Bosquets" au Sud de la rue de la Paix à HAMBACH**

**Raccordement des eaux usées (EU) du lotissement au réseau EU du système d'assainissement de l'agglomération de SARRALBE et à la station d'épuration de Willerwald**

Les eaux usées des 33 parcelles d'habitations de types pavillonnaire et collectif du lotissement, soit 44 logements et environ l'équivalent de 132 habitants, vont générer 7,92 kg/j de DBO<sub>5</sub> supplémentaires, raccordés au réseau unitaire existant en ø 300 et 400 mm de la rue Nationale à HAMBACH.

La mise en service de la station d'épuration située à Willerwald et du système de collecte et de transport des effluents est autorisée par arrêté n° 2009 – DDAF/3 – 041 du 02 avril 2009. La capacité organique de traitement de la station est fixée à 750 kg DBO<sub>5</sub>/j, soit 12 500 EH<sub>60</sub>.

Il est prévu de créer un réseau séparatif de collecte des eaux usées dans le lotissement.

A ce jour, 8 800 habitants sont raccordés à la station, il n'y a pas de pollution industrielle identifiée. Suivant le bilan annuel de fonctionnement de 2022, la charge journalière en DBO<sub>5</sub> maximale entrante sur le système épuratoire a été mesurée à 482 kg/j, correspondant à 64 % de la capacité nominale de la STEP.

Après examen, je vous informe que le dossier PAC eaux usées que vous m'avez fait parvenir le 22 février 2024, **est recevable**.

L'opération d'assainissement eaux usées devra être réalisée conformément au dossier PAC déposé (version 2 du bureau d'études Génie de l'Eau de Vandoeuvre-les-Nancy) et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matières de police de l'eau et des milieux aquatiques.

La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Une copie de la présente décision sera affichée à la mairie de 57910 HAMBACH où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau



Astride ERMAN

Copie pour information :

- Bureau d'études Génie de l'Eau – 11 rue d'Amsterdam à 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy